



# FLASH INFOS

## RANSPACH LE BAS

JUIN 2017

### 1. COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Le **vendredi 14 juillet** sera un jour travaillé ; la collecte **SE FERA NORMALEMENT CE MEME JOUR.**

### 2. INFORMATION IMPORTANTE : SLA

Nous vous informons que les bureaux d'Attenschwiller de Saint-Louis Agglomération – pôle de Proximité – seront définitivement fermés à compter du 21 juin 2017 et seront transférés à compter du **26 juin 2017** au 72 rue de Delle à **Folgensbourg**. Téléphone : 03.89.68.17.07 Horaires d'ouverture : Lundi, Mardi, Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et mercredi et vendredi uniquement de 8h30 à 12h.

### 3. SAPEURS POMPIERS

Les Sapeurs-Pompiers de Ranspach-le-Bas mettent en place une nouvelle section de Jeunes Sapeurs-Pompiers (J.S.P.). Cette nouvelle session de formation au module initiation débutera début Septembre 2017 et est destinée à tous les jeunes âgés de 12 à 16 ans désireux de devenir de futurs Sapeurs-Pompiers. Une réunion d'information avec une démonstration et approche du matériel d'Incendie et de Secours aura lieu le **lundi 26 juin** à 19.00 heures au dépôt des Sapeurs-Pompiers de Ranspach-le-Bas pour tout jeune intéressé à rejoindre la section J.S.P. Il est également possible de prendre contact avec la Mairie au 03.89.68.40.35 ou directement auprès du Chef de Corps : Lieutenant Franck MULLER au 03.89.68.86.41.

### 4. GREMPELTURNIER : 2 JUILLET 2017

La Musique Union vous donne rendez-vous le **dimanche 2 juillet** pour son traditionnel Grempelturnier. Venez nous retrouver pour un tournoi de football convivial, amical et plein de bonne humeur. Buvette et restauration sur place toute la journée. Vous souhaitez inscrire votre équipe ? Prenez contact avec nous au 06.03.08.68.58. **Petite nouveauté 2017 : une surprise attend l'équipe la mieux déguisée.** Rendez-vous dimanche 2 juillet 2017 à partir de 8h au terrain de foot.

### 5. ATTENTION AU DEMARCHAGE AGRESSIF ET MENAÇANT

Certaines sociétés pratiquent un démarchage agressif, par téléphone, fax ou mail, en se faisant passer parfois pour une autorité administrative. La direction départementale des territoires du Haut-Rhin invite tout le monde à la plus grande vigilance, à garder en tête certains réflexes de bon sens : consulter les sites internet gouvernementaux, se méfier des méthodes jugées agressives, et surtout ne jamais donner ses coordonnées bancaires au téléphone. En cas de malversation avérée, ne pas hésiter à exiger le remboursement et à saisir la justice.

### 6. INFORMATION CONCERNANT LES DEMANDES DE PERMIS DE CONDUIRE

Depuis **6 juin 2017**, les usagers n'auront plus à se déplacer en préfecture ou sous-préfecture notamment pour leur demandes concernant le permis de conduire et pourront le faire directement en ligne, grâce à des téléprocédures.

Les demandes de délivrance de permis de conduire, quel qu'en soit le motif sont faites en ligne sur un site internet dédié : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

- Rassembler les pièces justificatives. Obtenir sa photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés, repérables par la vignette bleue « agréé service en ligne ANTS ».
- Créer un compte en cliquant sur « je fais une demande en ligne ».
- En cas de perte, effectuer la déclaration de perte en ligne. En cas de vol, il faut se rendre dans un service de police ou de gendarmerie.
- En cas de vol et de perte, effectuer un achat de timbre fiscal en ligne.
- Le compte usager permet de suivre l'état d'avancement de la demande.
- Le permis de conduire est reçu au domicile.

